



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

Orléans, le 18 06 2010

AVIS de l'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de sables et graviers
Installations classées pour la protection de l'environnement
Société LAFARGE GRANULATS SEINE NORD
Commune de DORDIVES (45)
« Nançay »

1. PRESENTATION DU PROJET	1
1.1. PRESENTATION	1
1.2. IMPLANTATION	1
2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	1
3. ANALYSE DE LA QUALITE DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PETITIONNAIRE POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE.....	1
3.1. ÉTUDE D'IMPACT	1
3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement.....	1
3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation	2
3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site	2
3.2. ARTICULATION DU PROJET AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES CONCERNES	3
3.3. ANALYSE DES CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE.....	3
3.4. ÉTUDE DES DANGERS	3
3.5. RESUMES NON TECHNIQUES DE L'ETUDE D'IMPACT ET DE L'ETUDE DES DANGERS	3
4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET.....	4
5. CONCLUSION	4

La société LAFARGE GRANULATS SEINE NORD sollicite l'autorisation de poursuivre l'exploitation d'une carrière de sables et graviers, dite « Carrière de Nançay », et d'une installation de traitement de matériaux, sur le territoire de la commune de DORDIVES, aux lieux-dits « Les Bois Paillards », « Bois des Aulnois », « Les Petits Prés », « Les Plants » et « La Noue Jarde ».

1. PRESENTATION DU PROJET

1.1. Présentation

Le projet constitue une demande de renouvellement partiel d'une carrière à ciel ouvert de sables et graviers initialement autorisée par arrêté préfectoral du 28/10/2003 pour une durée de 12 ans. L'autorisation actuelle porte sur une superficie de 65 ha 67 a 01 ca pour une production annuelle maximale provenant du site de 100 000 tonnes. Une installation de traitement des matériaux extraits et de fabrication de graves, d'une puissance totale installée de 830 kW, est implantée sur le site.

Préalablement à la présente demande d'autorisation, la société LAFARGE GRANULATS SEINE NORD a procédé à une déclaration de cessation partielle d'activité portant sur une superficie de 46 ha 32 a 57 ca.

La demande en renouvellement porte donc sur une emprise de 19 ha 34 a 44 ca, dont 3 ha exploitables correspondant à l'aire des installations. Cette demande est présentée 5 ans avant l'échéance, car ces installations servent actuellement à traiter les matériaux extraits de la carrière LAFARGE GRANULATS à FERRIERES EN GATINAIS et pourront traiter ceux provenant de la future carrière « Camping » à DORDIVES. Les unités de traitement seront ensuite démantelées pour permettre l'extraction du gisement en place sous la plate-forme ; le tout-venant sera évacué vers un autre site de traitement de la société.

La durée de l'autorisation sollicitée est de 10 ans, dont 2 années consacrées à la remise en état finale de l'exploitation. La capacité maximale annuelle d'extraction est de 11 000 t/an durant les 6 premières années et de 63 000 t/an durant les 7^{ème} et 8^{ème} années.

La carrière est exploitée en eau à l'aide d'une dragueline sur une profondeur moyenne de 4,55 m (5 m au maximum).

1.2. Implantation

Le site est implanté au cœur de la plaine alluviale du Loing (en rive droite), à l'entrée de DORDIVES, dans un secteur à prédominance agricole marqué par l'abondance de boisements.

Les habitations les plus proches sont les premières habitations du bourg de DORDIVES situées à 300 m à l'Est du projet, entre la RD 2007 et la voie ferrée. Les autres habitations les plus proches se trouvent à 450 m au Sud-Ouest, 680 m et 780 m à l'Ouest et 700 m au Nord-Ouest du projet.

2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les enjeux environnementaux ont été correctement identifiés dans le dossier de demande d'autorisation remis par le pétitionnaire. Ils sont hiérarchisés par l'autorité environnementale (voir tableau en annexe).

Les enjeux environnementaux principaux, susceptibles d'être impactés par le projet, sont :

- la protection des eaux souterraines et superficielles,
- la faune et la flore.

3. ANALYSE DE LA QUALITE DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PÉTITIONNAIRE POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE

Les études présentées dans le dossier de demande d'autorisation comportent les éléments prévus par le Code de l'Environnement et couvrent l'ensemble des thèmes requis.

3.1. Étude d'impact

3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement

L'analyse de l'état initial et de son environnement est complète et les informations appropriées. Le dossier liste correctement les différents zonages du patrimoine naturel. Le projet est décrit de façon claire à l'appui de cartes et de photos permettant de le situer dans son contexte.

3.1.1.1. Eaux souterraines et superficielles

Les aspects géologiques et hydrogéologiques sont bien développés et contribuent à une bonne représentation du contexte.

Le projet est concerné par la nappe de la Craie qui alimente la nappe alluviale du Loing dont le niveau moyen au droit de la carrière est situé à 68 m NGF. Le niveau des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) est fixé à la cote de 71 m NGF, d'après les informations recueillies à partir des 3 piézomètres existants situés en bordure du Loing et sur le chemin des Mariniers qui longe le site.

La présence de la nappe alluviale en communication directe avec la nappe de la craie est susceptible d'entraîner une inondation par remontée de nappe.

Aucun captage d'Alimentation en Eau Potable (AEP) recensé dans le dossier n'est impacté par le projet.

3.1.1.2. Faune, Flore

L'état initial du projet relatif à la faune et à la flore est complet et détaillé.

Outre le plan d'eau, les habitats naturels présents sont issus du réaménagement écologique du secteur : une prairie humide de bord d'étang abritant deux stations de Pigamon jaune, espèce végétale protégée, des fourrés et boisements humides, une mare aménagée à proximité du bassin de décantation, un îlot sur le plan d'eau accueillant une colonie mixte de reproduction de mouettes (rieuse et mélanocéphale) et de sternes (naine et pierregrain).

3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation

3.1.2.1. Eaux souterraines et superficielles

L'extraction du gisement ne nécessitant pas de pompage, ni de rabattement de la nappe, l'impact sur la qualité des eaux souterraines peut provenir de l'exploitation même du gisement (exploitation en eau, remobilisation des fines), de la création d'un plan d'eau (mise à nu de la nappe). Bien que la mise à nu des alluvions au cours de l'exploitation accentue la vulnérabilité de la nappe, les plans d'eau jouent un rôle de dénitrification sur la nappe alluviale.

Des analyses réalisées par un laboratoire extérieur confirment une forte minéralisation de la nappe de la craie et des influences agricoles significatives. Le complexe aquifère possède une forte vulnérabilité face au risque de pollution de par son niveau superficiel et le caractère fissuré de la craie.

Le projet est concerné par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) du Loing : l'essentiel de l'emprise sollicitée pour le renouvellement de la carrière est situé en zone d'aléa fort, l'aire des installations de traitement étant, quant à elle, située en zone d'aléa faible à moyen.

Le risque engendré par la création des plans d'eau est celui d'érosion régressive des berges du plan d'eau Ouest lié aux écoulements superficiels. Amorcé par les forces exercées sur les berges par les courants de crue ou de décrue, ce phénomène peut entraîner une érosion mécanique des berges pouvant aller jusqu'à la capture du Loing par la réunification des deux masses d'eau (rivière et plan d'eau).

3.1.2.3. Faune, Flore

La poursuite de l'exploitation est susceptible de perturber et dégrader les habitats des espèces naturelles recensées ci-dessus.

3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site

3.1.3.1. Eaux souterraines et superficielles

Afin de garantir la protection de la nappe, les eaux de ruissellement de la plate-forme sont drainées et dirigées par des fossés périphériques dans le bassin de décantation. L'eau pompée dans le plan d'eau Est pour le lavage des matériaux est entièrement recyclée.

Les eaux ruisselant sur l'aire étanche sont traitées dans un déshuileur avant rejet aux bassins de décantation, qui sont isolés afin de limiter la progression d'une éventuelle pollution vers la nappe. Les eaux vannes sont traitées par un dispositif d'assainissement autonome.

Le projet prévoit qu'il n'y a aucun stockage d'hydrocarbures sur la carrière. Le ravitaillement en carburant et l'entretien courant des engins sont réalisés sur une aire étanche. Les huiles neuves et usagées sont stockées dans des bacs de rétention adaptés.

La zone de retrait végétalisée de 50 m entre le Loing et le plan d'eau Ouest tend à freiner les écoulements venant de la rivière vers le plan d'eau. Le réaménagement prévu propose en amont du plan d'eau Ouest la création d'une zone de hauts-fonds et de roselières qui permettront un remplissage sans chute d'eau brutale. Une surveillance des berges après chaque crue permettra de détecter une zone de fragilité qui sera réparée si nécessaire.

Les installations sont rehaussées et les stocks sont implantés pour ne pas faire obstacle à l'écoulement des eaux ni restreindre le champ d'expansion des crues.

Les mesures proposées concernant la protection des eaux souterraines et superficielles paraissent adaptées et proportionnées aux enjeux.

3.1.3.3.Faune, Flore

Des mesures d'accompagnement sont prévues pour éviter la destruction accidentelle du Pigamon jaune, constituer des pistes d'accès hors des périodes de nidification de l'avifaune, modifier les modalités d'entretien des secteurs herbacés pour une meilleure expression de la flore présente. Celles-ci paraissent adaptées et proportionnées aux enjeux.

L'ensemble de ces mesures apparaît cohérent dans ses principes et répond aux exigences environnementales.

3.2. Articulation du projet avec les plans et programmes concernés

Le dossier déposé par l'exploitant prend en compte de manière satisfaisante les plans et programmes concernés. Le projet est compatible avec les lignes directrices du Schéma Départemental des Carrières, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine Normandie et le PPRI du Loing.

3.3. Analyse des conditions de remise en état du site

Les conditions de remise en état précédemment définies pour la zone en cours d'exploitation ne seront pas modifiées : le réaménagement final, essentiellement à vocation naturelle et écologique, sera constitué de deux plans d'eau, de boisements et d'une mare temporaire.

3.4. Étude des dangers

L'analyse des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation compte tenu de son environnement et de la vulnérabilité des intérêts mentionnés aux articles L.211-1 et L.511-1 du code de l'environnement.

Les principaux risques étudiés dans le dossier concernent l'incendie, les risques naturels, la pollution des eaux et/ou des sols.

Les mesures proposées par l'exploitant permettent de limiter ces risques.

3.5. Résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers abordent l'ensemble des enjeux identifiés et les exposent de manière claire et lisible pour le grand public.

Conclusion de l'autorité environnementale sur l'analyse des effets du projet sur l'environnement et sur les mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site :

Le contenu de l'étude d'impact et de l'étude des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement. Les impacts sont bien identifiés et bien traités. Le dossier prend bien en compte les incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires du projet sur l'environnement sur l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés. Par ailleurs, au vu des impacts réels ou potentiels présentés, l'étude présente de manière détaillée les mesures pour supprimer et réduire les incidences du projet. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse des enjeux environnementaux et les effets potentiels du projet.

4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET

L'analyse de l'état initial et des effets potentiels du projet ont permis de retenir des solutions destinées à offrir le meilleur compromis entre les différentes contraintes économiques, géologiques, techniques et environnementales.

L'exploitation projetée s'inscrit dans la continuité d'une exploitation en cours et bénéficie des infrastructures existantes de traitement et de valorisation des matériaux extraits, ce qui limite fortement les impacts de ce type d'installation.

L'intégration globale de l'installation dans le paysage a été prise en compte et les effets ont été appréciés au regard d'une exploitation déjà en fonctionnement.

La réhabilitation des secteurs déjà réaménagés et la poursuite de la remise en état du site à vocation écologique suivant les mêmes modalités montrent une réelle plus-value en terme de biodiversité par rapport à l'état initial.

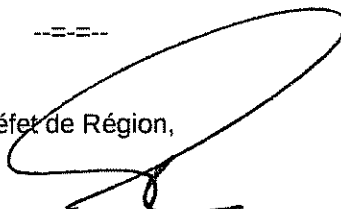
5. CONCLUSION

Au vu de l'analyse menée par le pétitionnaire dans son dossier de demande d'autorisation d'exploiter (étude d'impact et étude de dangers), l'autorité environnementale considère que :

- l'examen des effets du projet sur l'environnement (étude d'impact et étude de dangers),
- la justification du projet quant à la prise en compte des objectifs de protection de l'environnement,
- la définition des mesures de suppression et de réduction ou compensation des incidences du projet sur l'environnement,

sont représentatifs du projet et en relation avec l'importance des risques engendrés par le projet.

Le Préfet de Région,



Gérard MOISSELIN

ANNEXE

	Cotation de l'enjeu*	Commentaire et/ou bilan
Risques naturels	+	Projet situé en zone inondable (rehaussement des installations et stocks implantés de façon à ne pas faire obstacle à l'écoulement des crues)
Faune, flore	++	Présence de Pigamon jaune (espèce protégée) : balisage des stations pour éviter destruction, travaux d'extension du bassin de décantation hors des périodes de nidification, entretien des espaces herbacés par fauche annuelle.
Milieux naturels	+	Boisements périphériques conservés, Réaménagement coordonné à vocation écologique.
Connectivité biologique	0	Aucune zone de connectivité biologique identifiée dans le dossier.
Consommation des espaces naturels et agricoles	+	Réaménagement du site en plans d'eau.
Eaux superficielles et souterraines Captages d'eau potable	++	Exploitation en eau, Aucun rejet à l'extérieur du site, ravitaillement et entretien sur aire étanche, suivi qualitatif des eaux souterraines et de celles des plans d'eau. Aucun captage d'alimentation en eau potable impacté par le projet.
Sols	+	Ravitaillement et entretien des engins réalisé sur une aire étanche, Huiles neuves et usagées stockées sur une rétention adaptée.
Air	+	Extraction en eau, lavage des matériaux, arrosage des pistes, limitation de vitesse, suivi des émissions de poussières
Odeurs	0	Aucune odeur ne sera émise par les installations.
Déchets	0	Systèmes de gestion et filières d'évacuation conformes
Energies	+	Utilisation d'hydrocarbures pour l'alimentation des véhicules et engins utilisés pour l'extraction et le transport des matériaux.
Risques technologiques	0	Absence de risques ayant des effets qui sortent du site.
Santé	0	Pas de risque sanitaire particulier.
Trafic routier	+	Transport des matériaux par un chemin rural donnant accès à la RD 2007 (ex RN7), axe de fort trafic routier .
Bruit	+	Pas d'augmentation des bruits actuels de fonctionnement qui satisfont aux dispositions réglementaires d'après les contrôles réalisés.
Émissions lumineuses	0	Non concerné.
Patrimoine architectural, historique	0	Aucun élément du patrimoine historique et architectural impacté par le projet. Aucun vestige archéologique mis à jour lors du décapage.
Paysages	+	Conservation des boisements périphériques, aménagement de digues en périphérie des bassins de décantation.
Autres :		

***Hiérarchisation des enjeux :** +++ : très fort ++ : fort + : présent mais faible 0 : pas concerné